

Décision n° 2017/07-02
relative à l'accréditation de l'École d'ingénieurs en génie des
systèmes industriels (EIGSI)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Etablissement

École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels

Sigle : **EIGSI**

Association « Ecole d'ingénieurs généralistes – La Rochelle »

Académie : Poitiers

Site : La Rochelle (17000)

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2015/06-08

Objet de la demande

Dossier A : renouvellement à compter du 1^{er} septembre 2017, de l'accréditation de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti, sur le site de La Rochelle.

Dossier F : extension de l'accréditation au site de Casablanca (Maroc), en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs en génie de systèmes industriels (EIGSI),
- Vu le rapport établi par Jeanne DUVALLET (membre de la CTI, rapporteure principale), Christophe MEUNIER (membre de la CTI), Yvan PIGEONNAT (expert), Ludo GELDERS (expert international) et présenté lors de la séance plénière du 11 juillet 2017,
- Entendus Joël ORSAT, directeur de l'EIGSI, Olivier PACCAUD, directeur des études de l'EIGSI et Youssef BEN EL MOSTAFA, directeur du campus EIGSI de Casablanca,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'Ecole d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI) est une école privée de statut associatif. Elle a été créée en 1990 à La Rochelle (17), notamment par des anciens élèves de l'École d'électricité et de mécanique industrielle (EEMI), dite École Violet, sise à Paris, qui avait fermé en 1983. Elle est gérée par l'association « **Ecole d'ingénieurs généralistes – La Rochelle (EIGSI)** », dont la dénomination actuelle a été enregistrée en janvier 2017.

L'EIGSI forme en cinq ans des ingénieurs généralistes orientés vers l'industrie, opérationnels dans des domaines variés : conception et industrialisation des systèmes mécaniques, management et ingénierie des systèmes industriels, énergie et environnement, intégration des réseaux et des systèmes d'information, bâtiments et travaux publics, mécatronique, management des systèmes d'information et de la chaîne logistique.

L'école est sous contrat avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur pour la période 2013 – 2017. L'école a reçu la qualification EESPIG (Etablissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général) en 2016, jusqu'en décembre 2017.

L'EIGSI dispose actuellement de deux campus, à La Rochelle et à Casablanca (Maroc). En effet, en janvier 2006, est créée l'EIGSICA, Société anonyme à responsabilité limitée (SARL), avec actionnaire unique, détenue à 100 % par l'EIGSI. Un directeur est nommé en 2006, Youssef Ben El Mostafa, enseignant-chercheur à l'EIGSI depuis 1990. Actuellement sur le site de Casablanca sont proposées les 3 premières années et la dominante BTP.

L'EIGSI a défini depuis plus de 10 ans une stratégie vis-à-vis de l'ouverture du campus de Casablanca. C'est un projet fédérateur pour tous les personnels et partenaires socioéconomiques de l'EIGSI, le Maroc étant considéré comme un pays en plein essor industriel, ayant des besoins professionnels notamment d'ingénieurs en cohérence avec la formation industrielle de l'EIGSI, disposant d'un contexte académique favorable et d'un tissu dense d'entreprises françaises en croissance.

En 2016, l'école a élaboré, à l'issue d'une analyse SWOT, un plan stratégique «EIGSI 2018» précisant une vision (« être reconnue comme une référence parmi les écoles d'ingénieurs généralistes »), des valeurs (« respect, esprit d'équipe, engagement, ouverture et innovation ») et 10 axes stratégiques ainsi que les actions et indicateurs associés. La stratégie de l'école est définie clairement avec des jalons explicites : développement du campus de Casablanca, augmentation des effectifs, usage des pédagogies actives...

Le Conseil d'administration est composé de 16 membres issus de 3 collèges : membres fondateurs (Conseil départemental, Association des ingénieurs diplômés, Communauté d'agglomération, Conseil régional), membres institutionnels (organismes consulaires et patronaux), membres adhérents (4 industriels et 2 personnalités). Il n'a pas de représentant des parties prenantes internes.

Des collaborations existent avec les établissements d'enseignement supérieur du site rochelais. Elles se concrétisent notamment par des participations aux autres conseils de l'école.

Caractéristiques générales

En 2016 (fiche de données certifiées 2017), l'EIGSI a délivré le diplôme d'ingénieur à 153 étudiants (dont 36 de nationalité étrangère et 25 jeunes femmes) et à 17 apprentis (dont 3 jeunes femmes). Elle a recruté 239 élèves (dont 28 de nationalité étrangère et 34 jeunes femmes). L'effectif total compte 937 élèves ingénieurs.

La gestion des ressources humaines est mutualisée pour les deux campus. Les effectifs salariés de l'EIGSI ont augmenté depuis 2015, le rapport annonçait 70 personnels permanents, contre 78 aujourd'hui. Le nombre d'enseignants continue de croître (35 contre 31 en 2015) Le taux d'encadrement annoncé est de 15,45 en 2017, avec un taux de 17 sur La Rochelle et de 9 sur Casablanca.

Les locaux sont de qualité et bien adaptés aux missions de l'école et aux conditions de vie des étudiants. A La Rochelle, l'EIGSI est locataire à titre gracieux de locaux, de très grande qualité, appartenant au Conseil départemental. Ces locaux d'une superficie de 12 000 m², dont 7 000 m² pour les enseignements, sont situés sur le campus universitaire.

L'école y a lancé, en 2014, la construction d'une résidence étudiante de 150 logements qui a ouvert à la rentrée 2015, pour accompagner l'augmentation de ses effectifs en particulier à l'international.

Sur le site de Casablanca l'école a construit et ouvert en octobre 2016 un bâtiment de 4 300m² pour 400 à 500 étudiants avec salles de cours, amphithéâtre, salles TP...

Depuis l'emménagement dans ces nouveaux locaux, les deux campus disposent du même système d'information, facilitant les relations en visioconférences pour les équipes

pédagogiques et les fonctions support. Les équipes administratives fonctionnent selon une seule organisation et un même organigramme.

L'EIGSI présente dans le dossier le résultat financier du centre de La Rochelle et celui du centre de Casablanca. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du site de Casablanca sont assumées par la structure marocaine, qui dispose de son propre budget. Les produits en 2016 étaient constitués des droits d'inscription de 50 000 dhs par an (4 590 €) et par élève, et des recettes engendrées par l'accueil des élèves ingénieurs en dominante BTP (facturées à l'EIGSI). Les charges étaient constituées des charges de personnel, la promotion, la location des locaux, les dotations aux amortissements et les charges financières. C'est l'EIGSI qui prend en charge la rémunération du directeur et les frais de déplacements des personnels de l'EIGSI. En conclusion le résultat est négatif sur Casablanca mais positif si on consolide les résultats des 2 campus.

Sur le site de La Rochelle, les frais annuels de scolarité étudiant sont de 6 650 €. Le coût de revient annuel d'un apprenti est de 8 020 € (rentrée 2017 sur la base de 40 apprentis). Les produits émanent pour 37% du Conseil régional et le reliquat est financé pour partie par la taxe d'apprentissage.

Les investissements sont nombreux et clairement explicités.

Les enseignants ont des missions définies chaque année avec la direction, ces missions contribuent à la dynamique générale de l'école mais seulement 10 enseignants ont un temps recherche supérieur à 1/3.

La recherche est organisée autour de quatre thématiques scientifiques : le stockage de l'énergie, l'efficacité énergétique, la gestion des flux et le couplage structures-fluides. Sur chacun de ces thèmes l'école dispose à La Rochelle de locaux et de moyens propres où enseignants chercheurs et étudiants peuvent travailler dans le cadre de projets industriels.

Sur Casablanca, une équipe recherche est en place pour développer des concepts, méthodes et outils innovants pour les pays émergents sur ces thématiques. La première étape a été la formalisation de partenariats avec des laboratoires proches, ainsi l'EIGSI est membre fondateur du CRDI (Centre de recherche et de développement de l'innovation) pour les Sciences de l'ingénieur de Casablanca avec l'ENSEM (Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique), de l'Université Hassan II, de représentants du gouvernement marocain et de plusieurs industriels.

L'école propose sur le site de La Rochelle deux autres formations avec de petits effectifs, un master spécialisé avec l'EI CESI et un programme avec le groupe Sup de Co de La Rochelle.

Evolution de l'établissement

En 2010 (décision n°2010/11-04) la CTI a renouvelé pour 6 ans à compter de la rentrée 2011, l'habilitation de l'EIGSI à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de La Rochelle.

En 2012 (décision n°2012/05-06), la CTI a décidé l'extension de l'habilitation à la voie de la formation sous statut d'apprenti pour une durée de 3 ans, sur le site de La Rochelle.

En 2012 une visite d'audit a été menée sur le site de Casablanca qui a conclu : « *En conséquence, la CTI émet un avis favorable sur l'extension, pour le site de Casablanca, pour une durée de 2 ans à compter de la rentrée 2012, de l'habilitation de l'Ecole d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI) à délivrer le diplôme d'Ingénieur en Génie des Systèmes Industriels.* ». Cependant cet avis a été mis en suspens compte tenu des réserves du ministère français quant à l'absence de cadre juridique adapté.

En 2015 (décision n°2015/06-08), la CTI a renouvelé pour 2 ans, l'extension d'habilitation à la voie de la formation sous statut d'apprenti. A cette occasion la Commission a considéré que les recommandations 2010 suivantes avaient été largement suivies et intégrées dans la démarche globale de qualité :

- Doter l'établissement d'indicateurs permettant le suivi de la qualité du recrutement
- Garantir l'équité du recrutement
- Mettre en conformité la délivrance des crédits ECTS
- Analyser l'accès au premier emploi suivant les différentes dominantes
- Finaliser la démarche qualité
- Poursuivre l'amélioration du taux d'encadrement
- Décerner le supplément au diplôme

Néanmoins certaines recommandations étaient restées ouvertes en 2015 et ont été prises en compte lors de cette visite :

- Amélioration du taux d'encadrement : il est de 9 pour Casablanca et 17 pour La Rochelle (en équivalent service) ; les efforts doivent être maintenus notamment face à la croissance des effectifs apprentis et au développement de la recherche.
- Réduction du nombre d'heures encadrées : les deux cursus sont désormais conformes.
- Viabilité de la formation d'apprentis sur le long terme : l'école a obtenu l'accord et le soutien du Conseil régional pour porter les effectifs à 40 à compter de la rentrée 2017 ; la vigilance est nécessaire sur la qualité des profils et des entreprises.

La plupart des recommandations formulées en 2012 concernant le site de **Casablanca** ont conduit à la mise en place d'actions, mais les résultats ne pourront être évalués qu'à plus long terme.

Ce qui a été fait :

- Consolider le corps enseignant, notamment en BTP
- Etablir des conventions entre l'Ecole et les vacataires
- S'assurer de la cohérence entre le cursus BTP et les autres dominantes de La Rochelle
- Améliorer la fiche RNCP en mettant en exergue des compétences spécifiques aux diplômés de l'EIGSI : La fiche RNCP est déposée ; la description des compétences cibles est à améliorer en termes d'écriture
- Poursuivre la réduction du temps en présentiel en utilisant plus l'innovation pédagogique : Ce travail a été fait. L'innovation pédagogique est un des axes du plan stratégique de l'EIGSI. Une personne est en charge de l'innovation pédagogique.
- Définir et mettre en place des indicateurs permettant d'assurer que les deux sites forment le même type d'ingénieur : Les indicateurs pédagogiques issus de l'évaluation des modules, de stages, de suivi d'emploi, etc. ont été installés à partir de 2013. Il faudra analyser les résultats.
- Encourager la vie étudiante à l'Ecole : les activités périscolaires sont reconnues à l'identique de La Rochelle dans les évaluations. L'école a le souci de soutenir les actions dans les deux sites.
- Veiller à la qualité du recrutement : L'école suit de près les indicateurs, mais il est difficile d'analyser le « niveau » de recrutement vu la diversité des voies.

Ce qui est à continuer :

- Renforcer la formation en anglais qui est un point actuel de non diplômation : Une enseignante d'anglais a été recrutée ; le volume horaire encadré a été augmenté et un accès à l'outil d'apprentissage en ligne mis en place. Les résultats sont encore faibles, les indicateurs sont donc à suivre pour valider l'impact des mesures prises. Il est à noter que pour la promotion diplômée en 2014, il reste encore 13 apprenants (sur 150) qui n'ont pas validé le niveau d'anglais en novembre 2016 deux ans après le diplôme.
- S'assurer de la cohérence de la formation en sciences humaines économiques et sociales à Casablanca avec les contextes français et marocain ; harmoniser entre les deux sites. L'école a pour souci d'assurer les mêmes enseignements et les mêmes démarches sur les deux sites : par exemple le dispositif d'intégration basé sur les valeurs EIGSI ainsi que l'intégration de la charte éthique de l'ingénieur ont été implantés depuis 2016 à Casablanca. Il n'est pas possible pour l'instant de faire le bilan.
- Ancrer la formation avec la recherche lorsque cette dernière sera mise en place. L'école s'est mise en relation avec des écoles d'ingénieurs et elle est membre fondateur d'un centre de recherche en sciences pour l'ingénieur. Elle a nommé un responsable pour dynamiser la recherche dans ce contexte. Cela doit rester un point de vigilance, à évaluer selon les standards internationaux.
- Encourager l'ouverture sociale des élèves recrutés à Casablanca, notamment par un système de bourses. Depuis 2013, 62 bourses au mérite ont été délivrées sur les deux sites. Ce point est un des axes de la note de stratégie générale de l'EIGSI.
- Développer la notoriété de l'école et son positionnement vis-à-vis du reste des formations au Maroc. L'école déploie beaucoup d'efforts pour participer aux salons et actions vers les lycées. La notoriété sera longue à acquérir au Maroc. Les résultats seront à analyser.

FORMATION

Formation sous statut d'étudiant

Mots clés de la formation définis par l'école

Management industriel, Production industrielle, Production d'énergie, Conception, Gestion de la production, Mécanique, Robotique, Vision, Automatique, Environnement
--

Les trois premières années sont en tronc commun ; les enseignements sont organisés en modules répartis entre les 6 départements : Sciences fondamentales pour l'ingénieur, Electrique, Informatique et automatique, Mécanique et énergétique, Organisation et management de l'entreprise, Langues vivantes, humanités et connaissance organisationnelle.

En 4eme année la mobilité internationale est obligatoire (12 semaines minimum) ; environ 70% des étudiants sont en mobilité sortante au S7.

Les élèves choisissent l'une des 9 dominantes pour les semestres 8 et 9, pour 2 fois 180h (soit 2 fois 15 ECTS et 18 % du temps de face à face pédagogique des étudiants) : Conception et industrialisation des Systèmes mécaniques, Energie et environnement (axe Bâtiment ou axe Transport), Intégration des réseaux et des systèmes d'information, Management et ingénierie des systèmes industriels (axe Supply Chain Management ou axe Lean Management), Mécatronique, Bâtiment et travaux publics (à Casablanca), Management des systèmes d'information et de la Supply Chain (formation sous statut d'apprenti).

Le semestre 10 est dédié au « stage de fin d'études ». 44 semaines de stage professionnel sont exigées des étudiants sur l'ensemble du cursus de 5 ans.

L'école a la volonté d'ouvrir deux nouvelles dominantes en 2018 : Logistique et organisation des transports à Casablanca, Entreprises du futur à La Rochelle (ouvert aux apprentis).

Pour les étudiants le face à face pédagogique est de 1995 heures (1107 en formation scientifique et technique, 720 en formation économique et sociale, 168 en formation linguistique) et de 1697 heures (1026 + 635 + 36) pour les apprentis (sur 57 semaines académiques).

Formation sous statut d'apprenti

Le CFA EIA, support de la formation sous statut d'apprenti, a été créé à Angoulême en 1992 par l'Union patronale de Charente et le CESI. Il compte 413 apprentis répartis sur 3 sites, et propose 3 diplômes d'ingénieurs (CESI et EIGSI) et 3 titres en informatique (niveau I et II).

Mots clés de la formation définis par l'école

Ingénierie logicielle, Systèmes embarqués, Systèmes d'information, Réseaux et sécurité, Application multi-tiers et mobiles, Business intelligence, Traitement du signal, Instrumentation, Intelligence artificielle

Les résultats au test d'anglais niveau B2 du CECRL restent insatisfaisants surtout sur le campus de Casablanca. Ainsi sur la promotion diplômée en 2016, les taux de réussite au niveau B2 sont de : 93% sur le site de La Rochelle, 58% sur le site de Casablanca. A la fin de la première année, le taux d'échec est de 25 % (dont la moitié redouble).

L'école a une politique de recrutement diversifiée. A la rentrée 2016, 239 élèves ont été recrutés à La Rochelle : 101 au niveau bac, 78 sur concours CPGE (e3a), 32 autres en France et 28 étudiants de nationalité étrangère. A noter que 10 titulaires de BTS sont recrutés pour une année passerelle complémentaire avant le cycle ingénieur. Le volume de recrutement est stable depuis 2012, en hausse par rapport à la période précédente, faisant passer les effectifs de 755 à 937. 125 étudiants sont inscrits à Casablanca.

Le rythme d'alternance des apprentis sur les 3 années est conforme aux recommandations de la CTI ; il comporte une période de 13 semaines dédiée à l'expérience internationale. Les connaissances et compétences validées en entreprise représentent 78 ECTS.

Le premier emploi est diversifié tant dans les secteurs que dans sa géographie (la région Nouvelle-Aquitaine ne concentre que 27 % de l'emploi des jeunes diplômés).

SYNTHESE DE L'EVALUATION

Au niveau de l'établissement

La CTI a noté les points forts suivants :

- Stratégie claire et précise, avec des actions et des indicateurs identifiés, suivie sur le long terme et partagée avec les personnels et les partenaires
- Forts liens avec les partenaires socioéconomiques et les collectivités locales ; volonté de maintenir la formation au plus près des besoins industriels
- Bonne gestion et bonne organisation ; réactivité et agilité du pilotage
- Equipe pédagogique et administrative engagée
- Des démarches d'innovation pédagogiques
- Locaux de qualité à La Rochelle et à Casablanca
- Démarche qualité découlant d'une stratégie globale de l'établissement, conduisant à des actions stratégiques traduites dans un tableau de bord
- Prise en charge par l'école de l'association des diplômés

Opportunités :

- L'approche qualité, globalement maîtrisée, peut être déployée à toutes les fonctions supports réparties sur les 2 sites, afin de consolider la qualité globale
- Sur les 2 sites, potentiel d'enseignants très motivés par les questions de pédagogie pour développer de nouvelles approches et enrichir la boucle d'évaluation
- Qualité du campus à Casablanca pour augmenter le recrutement en Afrique
- Réseau d'industriels engagés à La Rochelle, déjà de nombreux contacts et soutiens à Casablanca, pour actualiser la formation et soutenir son développement

La CTI a noté les points faibles suivants :

- Le cycle d'amélioration continue de la qualité n'est pas systématiquement fermé
- L'absence de médiation des résultats des sondages pédagogiques par un tiers induit des risques qui en réduisent potentiellement fortement l'impact
- L'absence de définition et de communication auprès des étudiants d'une démarche visant à l'amélioration continue des enseignements fait que ceux-ci n'ont aucune idée de l'impact des sondages qu'ils remplissent
- L'engagement dans la communauté universitaire locale à La Rochelle
- Peu d'enseignants chercheurs (30% des enseignants ont une mission de recherche supérieure à 1/3 de leur temps de travail) mais 60% des enseignants permanents sont docteurs

Risques :

- Le relatif isolement de l'école fait courir le risque d'un affaiblissement de la notoriété de l'école et d'un appauvrissement des liens avec la recherche
- Le développement sur deux campus aussi éloignés géographiquement et culturellement est un vrai défi, qui surcharge les activités des personnels

Formation sous statut d'étudiant

Elle présente un certain nombre d'atouts :

- Formation pluridisciplinaire sur 5 ans
- Implication des industriels dans la formation
- Recrutement très diversifié, à tous niveaux, et nombreux parcours
- Prise en compte de la diversité à l'entrée pour faciliter l'intégration
- Bon suivi des cohortes de diplômés
- Diversité des secteurs industriels de placement des jeunes diplômés

Cependant, des points de vigilance demeurent compte tenu du contexte attractif et ambitieux représenté par l'offre « multisites » et par le large éventail des domaines proposés : exigence en termes de recrutement étudiant, qualité de la formation, démarches d'amélioration continue, relations industrielles, insertion professionnelle etc.

La volonté d'ouvrir la formation à de nouveaux domaines doit être menée avec le souci, sur l'ensemble des domaines, du maintien d'une bonne exigence scientifique homogène et d'un encadrement qualifié suffisant.

Formation sous statut d'apprenti

Elle présente un certain nombre d'atouts :

- Une gestion de l'alternance entreprise-école adaptée et bénéficiant de l'expertise du CFA spécialisé dans le supérieur
- Bonne intégration des apprentis à la vie de l'école
- Bonne sélectivité des candidatures
- Un calendrier d'alternance propice à une véritable pédagogie inductive
- Implication des industriels dans la formation
- Mobilité internationale de 12 semaines
- Nouvelle dominante « Industrie du futur »

L'augmentation des effectifs apprentis paraît très ambitieuse même si elle entend répondre à la politique régionale du développement de l'apprentissage et aux enjeux de « l'industrie du futur ». Pour garantir la qualité de la formation et l'employabilité des diplômés, l'école devra expliciter clairement le profil formé et maintenir l'exigence scientifique pour ce niveau de formation.

Avec l'appui de ses partenaires, l'école a mené à bien ses projets de développement tant à Casablanca qu'à La Rochelle, en sachant installer et maintenir une qualité et une diversité de recrutements. L'école devra prendre en compte de nouveaux enjeux stratégiques : son intégration dans le paysage de l'enseignement supérieur et le renouvellement de l'identité de sa formation d'ingénieur.

En conséquence,

Premièrement, la Commission des titres d'ingénieur prend acte de la nouvelle dénomination de l'association de gestion. Elle invite l'école à rechercher une harmonisation entre le nouveau nom de l'établissement et l'intitulé du diplôme d'ingénieur délivré basé sur l'ancienne appellation.

Deuxièmement, la Commission prononce une décision de renouvellement, pour la durée **maximale de 5 ans** à compter du 1er septembre 2017, de l'accréditation de **l'École d'ingénieurs généralistes – La Rochelle (EIGSI)** à délivrer le titre d'ingénieur diplômé :

« Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels »
en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti
sur le site de La Rochelle

Troisièmement, la Commission prononce une décision d'extension au site de Casablanca (Maroc) de l'accréditation de **l'École d'ingénieurs généralistes – La Rochelle (EIGSI)** à délivrer le même titre d'ingénieur diplômé, pour la même durée.

Ainsi, les étudiants admis dans le cycle ingénieur à compter de la rentrée 2017 sur le site de Casablanca (Maroc) (3 années conclusives de la formation) pourront être diplômés à l'issue de l'année universitaire 2019-2020.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes au niveau de l'établissement :

1. Veiller à ce que les deux campus aient la même qualité de recrutement, de formation et d'employabilité. Surveiller la qualité des résultats obtenus sur les deux campus par exemple en mettant systématiquement des tests de prérequis identiques sur les deux sites, en documentant les mesures mises en place en cas de résultats significativement différents ; en procédant sur un certain nombre de modules d'enseignement à des examens identiques sur les 2 sites, avec une double correction en aveugle...
2. Définir et mettre en œuvre un plan d'action visant à réduire les échecs à la diplomation liée aux résultats au test externe de langue anglaise
3. Veiller à développer une exposition à la recherche pour les enseignants et les apprenants sur les deux sites ; disposer d'un indicateur adapté. En particulier malgré l'accroissement de charges, l'école devra veiller à maintenir une part suffisante dédiée à la recherche parmi ses enseignants chercheurs et augmenter la part de ces derniers notamment pour les enseignements concernés par les nouveaux sujets
4. Veiller à maîtriser l'accroissement d'activité sur les sites résultant de l'augmentation du nombre d'apprentis à La Rochelle, des recrutements à Casablanca, et de l'ouverture de nouvelles dominantes, afin de rendre soutenable ce développement par tous les personnels, enseignants, administratifs et techniques en maintenant la qualité de la formation.
5. Surveiller l'employabilité de tous les jeunes diplômés (voie, domaine, site) et analyser la qualité des emplois en France et en Afrique
6. Mener une réflexion conduisant à mieux définir l'identité de l'ingénieur de l'EIGSI et le portefeuille de compétences certifiées
7. Assurer dans les instances d'administration et de concertation la représentation des parties prenantes internes (personnels et étudiants) (R&O critère A..3.1)

Sur le site de Casablanca :

1. Etre très vigilant pour les stages, veiller à la qualité des missions en entreprise, à l'accompagnement par les tuteurs industriel et académique, à la diversité des partenaires industriels
2. Veiller à la mobilité internationale des étudiants recrutés à Casablanca
3. Développer et consolider les partenariats locaux (enseignement supérieur, industrie) et s'appuyer sur cet ancrage pour accroître sur le marché marocain la notoriété et l'attractivité de l'école

Sur le site de La Rochelle :

1. Suivre les impacts de l'accroissement du nombre d'apprentis : qualité du recrutement, qualité des offres et des entreprises, qualité de l'accompagnement et conditions de formation, qualité des interactions écoles – entreprises
2. Mener une réflexion visant à accroître l'ancrage dans le tissu de l'enseignement supérieur

Quatrièmement, l'école établira **un rapport intermédiaire** sur le **plan d'actions** mis en place pour répondre aux recommandations portant sur l'établissement (prioritairement n°1 à 3) et sur les deux sites. Ce document est à transmettre le 15 juillet 2019, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels »

Délibéré en séance plénière à Paris, le 11 juillet 2017.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs, Noël BOUFFARD, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Florence DUFOUR, Jeanne DUVALLET, Agnès FABRE, Hélène GRIMAULT-DUC, Gabriel HENRIST, Sandrine JAVELAUD, Anne-Marie JOLLY, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Patrick OBERTELLI, Marc PEYRADE, Pascal RAY, Delphin RIVIERE, Georges SANTINI, Jacques SCHWARTZENTRUBER, et Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 septembre 2017.



Le président
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



La rapporteure principale
Jeanne DUVALLET

**Complément de l'avis n° 2017/07-02
relatif à l'accréditation de
l'Ecole d'ingénieurs généralistes-La Rochelle (EIGSI)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n°2017/07-02 concernant l'EIGSI-La Rochelle portant sur la mise en œuvre des recommandations, notamment celles portant sur l'établissement et sur les deux sites.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole d'ingénieurs généralistes-La Rochelle
- Vu la note de synthèse établie par Didier ERASME, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 janvier 2019,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2019.

La présidente,
Elisabeth CREPON

